

Garderie mes meilleurs souvenirs

Régie interne

Novembre 2024

Table des matières

Table des matières	2-3
Mission et valeurs.....	4
Les objectifs du programme éducatif, les approches pédagogique	4-5
Les principes.....	6
Le développement global de l'enfant, sphère motrice et physique, cognitive	7
Sphère langagière.....	8
Sphère social et affective.....	9
Intégration dans la communauté.....	10
Promotion et prévention des saines habitudes.....	11-12
Développer de saines habitudes de vie, l'intervention éducative,	12-13-14
But, paiement des frais de garde	14
Présentation, clientèle, ratio, férié, heure ouverture.....	15
Arrivé et départ, retard après la fermeture	16
Intégration des enfants handicapés, alimentation, sieste	17
Politique hygiène et désinfection, les médicaments.....	18
Politique en cas de maladie.....	19-20-21
Attribution des places.....	21
Fermeture, sortie quotidienne, sortie éducative, ambulance, relevé 24.....	22
Personne autorisé, objet, stationnement, matériel à fournir, agenda.....	23
Résiliation de l'entente, comité de parents, fin du contrat par le parent.....	23
Politique d'expulsion.....	25

Annexe 1,	26
Annexe A	27
Horaire type d'une journée à la pouponnière.....	28
Horaire type d'une journée pour les 18 mois et plus	29
Portrait de l'enfant.....	30

Orientations générales

1. NOTRE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF A UNE TRIPLE MISSION

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'ils accueillent.
- Offrir un milieu de vie propre à accompagner les jeunes enfants dans leur développement global.
- Contribuer à prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global des jeunes enfants et favoriser leur inclusion sociale.

2. La mission de la garderie mes meilleurs souvenirs :

- Appliquer le programme éducatif dans nos activités quotidiennes
- Favoriser le développement et le bien-être de chaque enfant
- Répondre aux besoins des enfants qui nous sont confiés en veillant à leur bien-être, à leur santé et à leur sécurité.
- Communiquer avec les parents
- Travailler avec les membres de l'équipe.
- L'intervention éducative
- Offrir un service de garde éducatif de qualité aux enfants de 4 mois à 5 ans.
- Favoriser le développement global de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne sur le plan affectif et social, cognitif, langagier, physique et moteur.
- Il peut aussi comprendre tout autre élément ou service que le ministre détermine
- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un milieu ouvert sur le monde.
- De plus, notre programme éducatif est exempt d'activités ayant pour objectif l'apprentissage d'une croyance religieuse, d'un dogme ou la pratique d'une religion particulière.
- Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un milieu ouvert sur le monde.

3. Quelles valeurs aimerions-nous leur transmettre

- Respect de soi, des autres et de l'environnement
- Estime de soi et confiance en soi
- L'entraide et le partage
- Résolution pacifique des conflits
- Autonomie et persévérance
- Le professionnalisme

Notre but est d'offrir aux enfants les occasions de s'illustrer, de découvrir le monde, de comprendre les caractères uniques de chaque enfant.

4. LES OBJECTIFS VISÉS PAR NOTRE PROGRAMME ÉDUCATIF

4.1 Assurer aux enfants des services de qualité : par l'application d'un programme éducatif qui s'appuie sur des fondements théoriques et des principes de bases qui guident les interventions auprès des enfants. Le personnel éducateur doit connaître voire maîtriser l'application d'un tel programme pour que le milieu en bénéficie à son plein potentiel. Une évaluation annuelle est assurée auprès de tous les employés.

4.2 Servir d'outil de référence à toute personne travaillant à la garderie mes meilleurs

souvenirs : ce qui permet de mettre en place les conditions favorables au développement global des enfants et à assurer leur bien-être. Cela oriente l'établissement d'interactions positives entre le personnel éducateur et les enfants. Les gestionnaires doivent le connaître et s'en servir pour effectuer le soutien, la supervision du personnel éducateur. De plus nous tenons compte de ce programme pour le choix des achats du matériel, de l'aménagement des locaux ou des sujets de perfectionnement offerts au personnel ainsi que des horaires de travail. Nous encourageons notre personnel à utiliser une formule de planification pédagogique commune. Celle-ci a pour but de permettre au personnel éducateur de planifier le déroulement des activités et d'organiser son aménagement et ses interventions en lien avec les besoins et intérêts réels des enfants de son groupe. L'outil de planification proposé au personnel éducateur regroupe les aspects thématiques suivants :

- Les domaines de développement touchés sont... ;
- Les observations de l'éducatrice... ;
- Les besoins observés... ;
- Intention pédagogique de l'éducatrice... ;

La planification pédagogique hebdomadaire est donc réalisée, compilée et accessible dans chacun des locaux afin d'assurer un suivi et une continuité dans nos interventions éducatives.

4.3 Servir d'outil d'information pour les parents : pour leur permettre de mieux connaître et comprendre l'approche pédagogique privilégiée par le programme éducatif que nous avons choisi. Répondre à leurs questionnements et s'en servir comme base d'échange dans nos communications en lien avec notre mandat éducatif. Une copie du programme éducatif sera envoyée par courriel lors de l'inscription.

5-LES APPROCHES PÉDAGOGIQUES PRÉCONISÉES

5.1 La garderie mes meilleurs souvenirs adhèrent à l'approche écologique, l'enfant se construit et se développe grâce à ses interactions avec son environnement physique et humain. Nous misons sur les facteurs de protection entre autres, en développant des relations stables, sécurisantes et chaleureuses avec les enfants et les parents.

5.2 La garderie mes meilleurs souvenirs adhèrent à la théorie de l'attachement : la qualité de la relation qui s'établit entre le poupon, puis l'enfant et les premiers adultes qui en prennent soin constitue la pierre angulaire de son développement. Les parents sont les premières figures d'attachement. Le personnel éducateur prend le relai en établissant à leur tour des relations stables et sécurisantes qui favorisent la confiance de l'enfant et sa motivation à explorer le monde qui l'entoure.

Notre milieu est sensibilisé à « l'approche verte » où le personnel est amené à faire de l'enseignement auprès des enfants et à expérimenter différentes occasions de faire du recyclage et de la récupération. Par exemple, l'inclusion du matériel de récupération pour les bricolages, l'expérimentation du jardinage et la récupération des piles.

5.3 La garderie mes meilleurs souvenirs adhère à l'intervention démocratique : Puisqu'elle favorise le choix de l'enfant et l'incite à participer aux décisions dans la mesure de ses capacités et dans le respect de certaines règles de conduite et de sécurité. Le personnel éducateur soutient l'enfant dans ses initiatives tout en respectant son rythme de développement.

Il encourage l'enfant dans ses relations avec les pairs et l'aide à prendre sa place dans le groupe. Ce style d'intervention démocratique favorise chez l'enfant son autonomie et sa confiance en lui, tout en lui offrant de belles occasions de se socialiser.

5.4 La garderie mes meilleurs souvenirs adhère à l'apprentissage actif et d'accompagné le jeu : c'est l'outil principal par lequel l'enfant explore et expérimente, s'exprime et se développe. Il lui permet d'être actif dans ses apprentissages. Dans le jeu du jeune enfant, le développement global est sollicité, chaque domaine contribuant à mener à bien ses activités. Le jeu est essentiel au bien-être et au plaisir du jeune enfant.

5.5 La garderie mes meilleurs souvenirs adhère à la perspective humanisme : qui considère l'être humain comme un "être ouvert", un être dont la nature n'est pas définie d'avance et une fois pour toutes, un être capable de se changer, de se transformer, de s'améliorer ».

5.6 La garderie mes meilleurs souvenirs adhère à : l'apprentissage actif et accompagné qui est un processus par lequel l'enfant agit directement sur les objets et en interagissant avec les personnes, les idées et les événements se construit une compréhension de son univers. Il sera soutenu par l'adulte et accompagné dans sa prise de décision.

6. LES PRINCIPES DE NOTRE PROGRAMME ÉDUCATIF

▪ **Chaque enfant est un être unique**

En développant une connaissance approfondie de chaque enfant, le personnel éducateur est en mesure de reconnaître et de respecter les particularités de chacun. Chaque enfant a des besoins, des champs d'intérêt, des goûts et des habiletés qui le distinguent des autres enfants. Il se développe à un rythme qui lui est propre. Le personnel éducateur peut alors mettre à sa disposition du matériel propre à susciter sa curiosité et lui fournir des occasions d'expérimenter, de se développer et de grandir. Les activités éducatives qui lui sont proposées doivent respecter son rythme de développement, ses besoins et ses champs d'intérêt.

▪ **L'enfant est le premier agent de son développement**

L'enfant acquiert la majorité de ses apprentissages selon ses aptitudes naturelles et sa motivation intérieure. Il apprend dans l'action, en contact avec l'environnement physique qu'il explore et avec lequel il expérimente. C'est en relation avec le personnel, grâce aux nombreuses interactions, aux relations affectives significatives et selon les stimulations sensorielles, qu'il se développera sur tous les plans. L'enfant apprend d'abord en expérimentant, en observant, en imitant et en parlant avec les autres. L'intervention démocratique et éducative laisse une grande place aux initiatives des enfants et à leurs choix. Son développement part d'une aptitude, d'une motivation intrinsèque à l'enfant. Le personnel éducateur soutient cette démarche qui conduit à l'autonomie. Le personnel éducateur accompagne les enfants en soutenant leurs apprentissages.

▪ **Le développement de l'enfant est un processus global et intégré**

L'enfant se développe dans toutes ses dimensions : affective, physique, motrice, sociale, morale, cognitive et langagière. Ces dimensions s'influencent entre elles et sont inter reliées, même si chacune d'elles n'évolue pas nécessairement au même rythme. L'intervention éducative permet à l'enfant de se développer sur chacune de ses dimensions en mettant à sa disposition du matériel attrayant et diversifié, en prévoyant un aménagement des aires de jeux adapté à son développement, en mettant en place des activités en ateliers, etc.

- **L'enfant apprend par le jeu**

Le jeu est la principale activité du service de garde et la base de l'intervention éducative. Le jeu est le moyen principal par lequel le jeune enfant s'exprime, apprend et se développe. Le jeu lui permet de faire des découvertes, d'exercer de nouvelles habiletés, de résoudre des problèmes et d'exprimer ses préoccupations. Le jeu répond à un besoin fondamental chez le jeune enfant ; c'est le moyen privilégié par lequel il se développe et réalise des apprentissages. C'est un moyen par excellence d'explorer le monde qui l'entoure et d'expérimenter. L'intervention éducative privilégie le jeu plutôt que l'enseignement systématique, en fournissant un environnement stimulant et varié ainsi qu'un accompagnement qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel. Les différents types de jeux auxquels il joue, solitaires ou coopératifs, moteur, symbolique, jeux de règles, de construction, etc. sollicitent toutes les dimensions de sa personne. C'est en jouant que l'enfant apprend !

- **La collaboration entre les éducatrices et les parents contribue** au développement harmonieux de l'enfant : Il est important qu'une bonne entente et un lien de confiance se développent entre le personnel éducateur et les parents. Le parent demeure le premier éducateur de son enfant, le personnel du service de garde est son partenaire. Des relations harmonieuses rassurent l'enfant et favorisent la création d'un lien affectif privilégié entre lui et les personnes qui en prennent soin. Le fait d'établir de bons moyens de communication quotidiens permet de bien saisir le vécu de l'enfant autant dans sa famille que la garderie. Une relation de collaboration est plus qu'un échange d'information. Cela implique que le parent se sente le bienvenu, qu'il soit à l'aise de poser des questions, de faire part de ses besoins, de ses attentes à l'égard de son enfant et qu'il soit impliqué dans les décisions qui concernent le développement de son enfant.

7.LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT

L'expression « développement global » fait référence à la façon toute particulière dont le jeune enfant (poupon et l'enfant de plus de 18 mois) se développe et réalise des apprentissages dans toutes les dimensions simultanément. Elle évoque également les dimensions physique et motrice, affective, sociale, cognitive, langagière et leur influence mutuelle.

Voici les quatre domaines de développements :

La dimension physique et motrice C'est avec son corps que l'enfant prend contact avec son environnement humain et physique et explore le monde qui l'entoure. C'est à travers ses expériences sensorielles et motrices que l'enfant construit une représentation mentale de son corps, son schéma corporel, et apprend à se situer dans l'espace.

Habiletés à développer; La Perception sensorielle, la conscience kinesthésique, la motricité globale, la motricité fine, la latéralisation et le schéma corporel.

Description de quelques moyens;

- Permettre à l'enfant d'entrer en contact avec des couleurs, des formes et des textures différentes

- Il y a des tapis de mousse pour proposer à l'enfant différents jeux de mobilité (se tourner, ramper, s'asseoir, se lever, etc.) tels que : Sautille, saute à cloche-pied et saute !

-Disponibilité d'objets à pousser ainsi que des ballons et des balles pour les faire rouler et les lancer. Par exemple : Jouer au soccer, ballon chasseur et aux quilles.

- Activités à l'extérieur : Permettre à l'enfant de bouger, courir et se mouvoir confortablement et sans danger. Marcher dans le cartier et aller au parc près de la garderie.
- Assembler, empiler, classer et sérier des objets
- Encourager l'élaboration de bricolages avec différents matériaux.
- Inviter l'enfant à regarder des livres de différentes grandeurs et textures.
- Permettre à l'enfant de manger avec des vrais ustensiles, de se laver les mains, de s'habiller et d'aller à la toilette, seul, en encourageant tous ses efforts.
- Inviter l'enfant à danser. Par exemple : la danse des écharpes ! (Faire jouer de la musique et laisser que les écharpes s'envolent). CD de musique rythmés et douce
- Proposer de mettre une forme dans un support de la même forme.
- Réaliser des activités musicales. Par exemple : Chante en jouant du tambour ! Interpréter des chansons en s'accompagnant du tambour tour à tour.
- Donner la possibilité de jouer différents instruments de musique.
- Réaliser des courtes séances de yoga et d'étirement

La dimension cognitive; La dimension cognitive est influencée par certaines variables physiologiques, notamment le niveau de maturité atteint par le système nerveux de l'enfant, et se développe grâce aux interactions de l'enfant avec les personnes et les objets de son environnement.

Habilités à développer ; Structurer sa pensée par la réflexion et le raisonnement, la notion de quantité, reconnaître les ressemblances et les différences, déduire et comparer, la compréhension du monde et les stratégies pour résoudre des problèmes.

Description de quelques moyens ; La garderie offre un milieu de vie stimulant comprenant du matériel et des jeux variés qui sont adaptés aux différents niveaux de maturité des enfants. Par exemples des casse-têtes avec différents degrés de difficulté, l'ordinateur (jeux interactifs), jeux de dominos, etc.

- Pendant le temps de jeu libre, l'éducatrice donne à l'enfant du temps et de l'espace pour jouer, explorer, se questionner, manipuler et découvrir à son propre rythme.
- Proposer à l'enfant des activités créatives pour lui permettre de classer, de sérier ainsi que de se situer dans le temps et dans l'espace à travers d'objets, d'images, de sons et d'odeurs. Par exemple, avec des activités comme : Reniflons des odeurs ! une promenade en aveugle etc.
- Motiver l'enfant à regarder des livres de différents thèmes. Par exemple, avant la sieste, l'éducatrice fait la lecture d'un livre et réalise une courte période de discussion pour aider l'enfant à avoir une meilleure compréhension et à inciter sa curiosité intellectuelle.
- Chanter des chansons simples en espagnol, en français et en anglais pour familiariser l'enfant avec l'apprentissage de langues étrangères, de préférence avec des gestes afin de faciliter sa mémorisation.
- Utiliser des pictogrammes et des symboles pour favoriser la pensée abstraite, telles que pour montrer les étapes de l'habillement.

- Faire de la musique et réinventer de nouvelles chansons en modifiant les paroles.
- Favoriser la concentration chez l'enfant. Par exemple, quand l'éducatrice réalise des activités intellectuelles, elle crée une ambiance calme et de curiosité en contrôlant, entre autres, le niveau du bruit et la lumière.
- Permettre à l'enfant de développer librement sa créativité. L'éducatrice met l'accent sur la démarche plutôt que sur le résultat final. Par exemple, pour réaliser un bricolage ou une activité manuelle, elle met à la disposition de l'enfant du matériel varié et attirant et laisse l'enfant développer sa créativité artistique. Par la suite, elle expose les travaux réalisés.

La dimension langagière : La vie en groupe favorise le développement des habiletés langagières (orales, graphiques, corporelles et artistiques). Ces interactions associées aux différentes représentations de l'univers culturel (images, livres, objets, etc.) stimulent la compréhension du langage parlé et l'expression verbale des émotions et des idées de l'enfant.

Habiletés à développer :

- Amener l'enfant à exprimer ses idées et ses émotions, à communiquer, à accroître son vocabulaire, à bien prononcer et à reconnaître les sons.

Description de quelques moyens :

- Accompagner les activités quotidiennes de chansons et de comptines. Par exemple pour la collation, pour le rangement de jouets, pour l'habillage, etc.
- Prendre le temps d'écouter l'enfant, lui parler de ce qu'il vit, de ce qui l'intéresse. Par exemple, le lundi matin on fait une causerie et on demande aux enfants ce qu'ils ont fait la fin de semaine, ce qu'ils ont aimé, etc.
- Encourager à décrire ce qu'il voit, à exprimer ce qu'il ressent, l'inciter à utiliser des mots nouveaux et s'il a des erreurs à reformuler correctement ses phrases. Par exemple, en interprétant les gestes que fait l'enfant, l'éducatrice lui demande : < Tu aimerais avoir le ballon ? >>.
- L'éducatrice invite les enfants à écouter et à danser sur de la musique de différents pays.
- Proposer aux enfants la réalisation d'une activité-projet. Par exemple, la construction d'une grande murale pour le jour de la terre en deux ou trois dimensions dans laquelle vont participer tous les enfants de la garderie, selon leurs capacités.
- L'éducatrice fait la lecture d'une histoire et invite les enfants à faire un bricolage à partir de l'histoire entendue. - Pour le groupe de 3 ans et plus, le personnel éducateur multiplie les occasions de contact de l'enfant avec des livres, des affiches, des images en l'encourageant à dessiner des figures et des lettres ou à raconter une histoire, le tout toujours sous forme de jeu.
- Préparer une chanson (en français ou en anglais), une danse ou une petite pièce de théâtre pour la réalisation d'un spectacle de fin d'année.
- Enregistrer les chansons des enfants sur une cassette audio et les leur faire écouter

La dimension sociale et affective, est la capacité d'entretenir des relations souples et harmonieuses avec les autres, dans des différents contextes. L'enfant prend progressivement conscience de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire en telle ou telle circonstance,

autrement dit, des conventions sociales. L'enfant doit combler ses besoins physiologiques pour survivre mais il lui est tout aussi vital de satisfaire son besoin de sécurité. Si ce besoin n'est pas comblé en tout premier lieu, il éprouvera des difficultés à se développer sur d'autres plans, à explorer son environnement, à se faire confiance et à acquérir une bonne estime de soi.

Habiletés à développer: Le concept de soi, l'estime de soi, l'expression de ses émotions, l'identité personnelle et sexuelle et surmonter l'anxiété de la séparation. Établir des règles de conduite sécurisantes et claires, par exemple on dit aux enfants : << à la garderie on ne fait pas bobo, on est doux avec les amis>> et l'éducatrice fait le geste de douceur.

L'éducatrice établit un lien chaleureux et de confiance avec l'enfant en répondant rapidement à sa détresse lorsque ses parents le quittent. À la garderie, nous acceptons le doudou comme un objet transitionnel très sécurisant pour l'enfant.

- Établir des règles de conduite sécurisantes et claires, par exemple on dit aux enfants : << à la garderie on ne fait pas bobo, on est doux avec les amis>> et l'éducatrice fait le geste de douceur.
- L'éducatrice nomme chaque enfant par son prénom et utilise un langage positif et valorisant.
- Le personnel éducateur fait ressortir les forces et les qualités de l'enfant. Par exemple, quand un enfant plus grand aide un autre plus jeune à mettre ses souliers, on pourrait lui dire : << merci de m'aider et aider ton ami, tu es serviable !>>
- Favoriser les jeux libres pour permettre à l'enfant de résoudre les éventuels conflits. L'éducatrice répète à l'enfant les bons gestes faits dans le passé pour que ceux-ci restent présents dans sa mémoire. Elle peut utiliser la parole, des écrits, des dessins, des photos, etc.
- Supporter les enfants dans leurs jeux imaginaires et d'imitation. Par exemple, laisser à la portée des enfants de déguisements et des outils de différents métiers.
- Encourager les enfants à partager les jouets, à respecter les autres et à attendre son tour pour, par exemple, parler pendant un cercle magique ou causerie (utiliser un bâton de la parole)
- Faciliter le contact fréquent entre les enfants à travers des jeux afin de favoriser la création de ses premières amitiés et l'appartenance à un groupe.

Structuration des lieux:

Nos locaux sont aménagés de façon à répondre tantôt aux besoins de mouvement et d'activité, tantôt aux besoins de repos et de calme des enfants. Le matériel et l'équipement sont adaptés selon l'âge et le niveau de développement de chaque groupe d'enfants pour répondre ainsi à leurs besoins et leurs intérêts. Le matériel est sécuritaire, approprié au stade de développement des enfants, il est varié, stimulant et polyvalent. Il est renouvelé régulièrement en fonction des goûts changeants des enfants et il est en quantité suffisante pour que tous les enfants qui y aient accès. Les enfants connaissent aussi les limites de son utilisation. Une partie du matériel, accessible librement, est consacrée à la favorisation des activités autonomes. Cependant, il y a aussi du matériel éducatif qui sera présenté et surveillé en tout temps par l'éducatrice lors des activités dirigées. L'organisation physique de la garderie permet au personnel éducateur d'assurer une supervision constante des enfants. L'espace, l'environnement, le matériel et l'équipement ont été soigneusement sélectionnés en fonction de la sécurité et de l'accomplissement de notre programme éducatif.

Structuration des activités: Afin d'assurer une stabilité et de développer un sentiment de sécurité chez l'enfant, nos activités sont structurées à partir d'un horaire régulier. Les routines sont intégrées au programme d'activités et respectent individuellement et collectivement le rythme biologique des enfants. Le personnel éducateur a une approche individualisée pendant les activités d'hygiène, le sommeil et les repas. La gestion du temps y est souple et adaptée aux enfants. Les activités proposées pour le personnel éducateur ne sont pas axées sur les performances à atteindre, le résultat ou le produit fini. Les apprentissages qui y sont reliés ne sont pas prédéterminés. Au contraire, ces activités permettent à l'enfant d'observer, de manipuler, d'expérimenter, d'explorer, de créer, d'exprimer, de construire, de prendre des décisions, bref, d'apprendre et de comprendre le monde qui l'entoure. Notre programme d'activités présente un équilibre entre les activités choisies par les enfants et celles qui le sont par le personnel éducateur. Le libre choix des enfants comporte des avantages en ce sens qu'il favorise l'autonomie, le sens de responsabilités et la démocratie dans la prise de décision. Pour accomplir les objectifs du programme éducatif, notre horaire comprend des activités de routine, de transitions, activités libres, activités dirigées, activités initiées par les enfants, activités en grand groupe, en petits groupes et individuelles, ainsi que des activités intérieures et des activités extérieures.

Intervention du personnel auprès des enfants: La garderie mes meilleurs souvenirs préconise un mode d'intervention démocratique, dans lequel le personnel éducateur guide, mais laisse place à l'expression des besoins, à la prise de décision et à la créativité de l'enfant. L'éducatrice respecte les limites de chaque enfant et met l'accent sur la prévention et le dépistage des difficultés ainsi que sur les interventions soutenant.

Description de quelques moyens: L'éducatrice observe, planifie et organise, pose l'action éducative et fait la réflexion et la rétroaction analyse chaque situation afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant. Notre personnel éducateur établit avec chaque enfant des relations chaleureuses, aimantes, respectueuses et empathiques. Ces interactions permettent à l'enfant de vivre de multiples expériences positives et l'amènent à acquérir des habiletés nouvelles dans toutes les sphères de son développement.

Intervention du personnel auprès des parents: La communication chaleureuse et respectueuse entre la famille et le personnel éducateur vise la cohérence et la stabilité entre les deux milieux de vie de l'enfant. Le partage mutuel d'informations concernant les besoins, la communication régulière et la compréhension du développement de l'enfant permettent de résoudre ensemble des possibles difficultés concernant les comportements.

Description de quelques moyens Notre programme éducatif favorise les échanges verbaux, les messages écrits des observations quotidiennes, les contacts et les rétroactions positives avec les parents. Nous encourageons les parents à s'impliquer dans les activités de la garderie : faire partie du comité de parents, assister aux rencontres d'information, accompagner les enfants pendant diverses sorties éducatives (visite au verger, musées, bibliothèque, etc.) et activités spéciales (journée de la famille, célébration des anniversaires, Noël, fête de finissants, etc.).

Intégration de notre service de garde au sein de la communauté: Toutes les actions de nos partenaires locaux convergent également vers la mise en place de conditions favorables à la saine alimentation et au développement moteur, social, affectif, cognitif, moral de la jeune clientèle du quartier.

Description de quelques moyens; La garderie mes meilleurs souvenirs offre aux enfants qu'elle accueille, la possibilité de vivre des expériences enrichissantes dans la communauté. Nous réalisons entre autres une visite à la bibliothèque du quartier a tous les mois et elle nous visite aussi à tous les mois, nous visitons le marché de Noel de la municipalité, effectuons une collation spéciale à la journée Papi, mamie , lors du "Festival Santa-Thérèse" et "Music for cancer " qui a lieux derrière notre cou extérieur.

L'application de la vision pédagogique dans les actions quotidiennes auprès des enfants, des familles et des partenaires du réseau

Routines, rituels et transitions,

Par le biais des routines, rituels et transitions, nous voulons faire de ces moments des périodes où l'on maximise les occasions d'apprentissages et d'enrichissements de nos relations avec chacun des enfants. Nous visons des routines, rituels et transitions basées sur :

- Le plaisir ;
- Le jeu ;
- Le sentiment de sécurité ;
- L'autonomie ;
- La construction de son identité ;
- Des occasions d'apprentissage ;
- Un sentiment d'appartenance ;
- L'enrichissement des relations de l'adulte avec les enfants ;
- Des moments de constance et de régularité pour les enfants.

Promotion et prévention des saines habitudes alimentaires et de vie

La vision pédagogique de la garderie mes meilleurs souvenirs vise que les moments de vie partagés avec les enfants encouragent des périodes propices à de saines habitudes de vie tel que :

- L'exercice physique ;
- Une saine alimentation ;
- Une bonne hygiène de vie ;
- Une bonne hygiène corporelle.

Une saine alimentation peut se définir comme « les habitudes ou comportements alimentaires qui favorisent l'amélioration ou le maintien d'un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ». La saine alimentation va donc bien au-delà de la valeur nutritive des aliments offerts aux enfants. Elle vise également la sécurité alimentaire et doit être cohérente avec les principes du développement durable. Elle peut comprendre une grande variété d'aliments.

Une saine alimentation respecte les règles d'hygiène et de salubrité des aliments. Elle est également exempte d'allergènes afin de protéger les personnes qui y sont sensibles. Cela signifie également que la nourriture est disponible en quantité et en variété suffisantes, qu'elle est de qualité et que l'accès physique et économique aux aliments nutritifs est assuré.

L'alimentation exerce une influence majeure sur la croissance et sur la santé des enfants. A la garderie nous offrons de la nourriture variée, de bonnes qualités c'est-à-dire le plus frais et le moins transformé possible. Nous assurons la promotion et la prévention de saines habitudes

alimentaires en offrant tous les jours une alimentation équilibrée. Les collations et les repas sont planifiés sur un menu cyclique de 4 semaines et modifiés selon les saisons. Les menus ont été vérifiés par une nutritionniste et nous suivons les recommandations pour en assurer la variété, l'équilibre et la qualité nutritive pour les enfants. La nourriture est préparée par le traiteur Midi Santé durant la nuit et il est livré le matin à la garderie.

En abordant tous ces éléments, le personnel accompagne et influence l'enfant de manière positive afin de promouvoir la santé et le bien-être de celui-ci. Le personnel de la garderie souhaite également être un acteur qui encourage et accompagne les parents dans leur rôle auprès de leur enfant face aux saines habitudes de vie.

Vous trouverez à la page 41 de l'orientation générale qui se nomme : L'approche alimentaire éducative

Le personnel éducateur :

- Invite l'enfant à goûter tous les aliments ; le dessert complète le repas et est donc toujours offert à l'enfant
- S'informe de l'appétit de l'enfant avant de le servir
- A une attitude positive à l'heure des repas
- Discute avec les enfants du contenu des repas et donne de l'information sur leur valeur nutritive
- Développe des activités qui favorisent la découverte des bons aliments, tel que dégustation de fruits exotiques, découverte d'aliment ethnique, explorer le thème de l'alimentation, fabrication de biscuit, muffin par les enfants
- Mange en même temps que les enfants les mêmes aliments de façon à leur proposer un modèle positif
- Est persévérant face un nouvel aliment ; parfois 10 à 15 essais sont nécessaires pour que l'enfant se familiarise à un nouvel aliment
- Offre des portions standards en fonction de l'âge de l'enfant et le ressert s'il a encore faim par la suite
- Est en lien avec le parent pour savoir s'il y a des spécifications face à l'alimentation de l'enfant (enfant ayant des allergies ou intolérances, végétarien)
- Accepte que l'enfant mange lentement
- Est présent dans le local quand les enfants mangent pour assurer une sécurité face au risque d'étouffement et à la gestion des allergies
- Enseigne à bien tenir la cuillère ou la fourchette
- Enseigne les bonnes manières : bien se tenir, dire svp et merci, parler la bouche vide, rester assis durant les repas
- Respecte les règles d'hygiène lors de la manipulation des aliments
- Favorise une ambiance détendue et agréable autour de la table
- Prépare les enfants à la prise du repas en établissant une routine, lavage des mains avant et après les repas
- N'utilise pas les aliments en guise de punition ou de récompense
- Respecte les ententes d'accommodement prises entre la garderie et les parents relativement aux restrictions alimentaires lorsque ces possible.

Le parent

- Prend connaissance des menus et, s'il y a lieu, informe les membres du personnel des besoins alimentaires spécifiques de son enfant
- S'assure d'effectuer les suivis lorsque des changements surviennent en matière d'intolérances ou d'allergies alimentaires
- S'assure de lire tous les documents et procédures relatifs à la nutrition remis par la garderie.

L'alimentation exerce une influence majeure sur la croissance et sur la santé des enfants. A la garderie nous offrons de la nourriture variée, de bonnes qualités c'est-à-dire le plus frais et le moins transformé possible. Nous assurons la promotion et la prévention de saines habitudes alimentaires en offrant tous les jours une alimentation équilibrée. Les collations et les repas sont planifiés sur un menu cyclique de 4 semaines et modifiés selon les saisons. Les menus ont été vérifiés par une nutritionniste et nous suivons les recommandations pour en assurer la variété, l'équilibre et la qualité nutritive pour les enfants. La nourriture est préparée et livrée une fois par jour le matin par la compagnie :

Les Midi Santé .

Développer de saine habitudes de vie

Nous croyons que de bonnes habitudes de vie se développent dès le très jeune âge. Nous offrons un milieu de vie sain où l'activité motrice est mise en valeur. Nous les éveillons à l'importance de bouger, de courir, de sauter et de jouer dehors. Nous assurons la promotion de saines habitudes de vie en offrant aux enfants un horaire de routines et d'activités équilibrés et diversifiés tout au long de la journée. Nous sommes des modèles, les enfants apprennent en nous imitant. De bonnes habitudes de vie s'intègrent par répétition et constance. Par exemple le fait de prendre une période de jeux à l'extérieur et y prendre plaisir, montre à l'enfant l'importance qu'on y accorde.

Nous croyons important de bien informer et intégrer dans les activités quotidiennes les orientations en lien avec les jeux actifs et le développement moteur suggéré dans le cadre de référence Gazelle et Potiron, Fraises et bottines. Voir le document à la page 41 de l'orientation générale qui se nomme : L'approche alimentaire éducative

- Offrir, au cours de la journée plusieurs occasions de jouer activement
- Limiter le temps consacré aux activités sédentaires
- Encourager le jeu actif par des activités plaisantes et ponctuées de défis
- Jouer dehors tous les jours et le plus souvent si la température nous le permet
- Aménager un environnement stimulant, fonctionnel et sécuritaire, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Différents moyens sont mis en place pour augmenter les périodes actives pour les enfants. Par exemple, l'accueil des enfants peut se faire à l'extérieur (les petits matins actifs) ou dans la grande salle pour l'exploration d'un jeu actif, l'aménagement d'un coin actif dans chaque local.

Les parents sont aussi mis à contribution, chaque année nous nous inscrivons aux défis 5-30, aux cubes énergies en collaboration avec les familles. Toutes les occasions sont bonnes pour participer à un moment actif avec les familles. Des chroniques apparaissent régulièrement sur notre page Facebook.

Les saines habitudes d'hygiène s'intègrent aussi aux saines habitudes de vie. Le personnel éducateur enseigne aux enfants les bonnes habitudes d'hygiène, passant par le lavage des mains, « atchoum » dans le coude, le mouchage des petits nez et le changement de couche hygiénique. D'ailleurs, vous verrez de nombreuses affiches disposées à la hauteur des enfants leur rappelant comment bien le faire.

- Le lavage des mains est fréquent pour les enfants et les intervenants lors des différentes routines
- Les lieux et l'ameublement sont propres et désinfectés
- Le changement de couche, l'apprentissage à la propreté et les soins se font dans un climat calme et affectueux. Les soins personnels sont une occasion d'apprentissage selon le rythme de chacun des enfants.

Les habitudes de sommeil s'inscrivent aussi dans les saines habitudes de vie. Vous pouvez consulter le document intitulé : L'importance de la période de repos à la garderie à la page 42 de l'orientation générale

Dans notre garderie, nous favorisons que la période de la sieste :

- Se déroule dans un climat et un environnement calme où le personnel éducateur accompagne l'enfant selon ses besoins
- Un rituel favorisant la détente est mis en place, histoires, yoga de relaxation
- Les besoins et rythmes de sommeil des enfants sont respectés
- Une période de relaxation est encouragée pour les enfants qui ne dorment pas, afin de les aider à se détendre et ainsi mieux poursuivre leur après-midi en groupe
- Après 45 à 60 minutes de relaxation, si l'enfant ne s'est pas endormi, il a accès à des jeux calmes. Il joue de façon individuelle pour respecter le climat plus silencieux permettant aux autres enfants de poursuivre leur sieste.

La mobilisation de l'ensemble du personnel joue un rôle essentiel pour mettre en place différents moyens pour créer un environnement favorable aux saines habitudes alimentaires et aux saines habitudes de vie.

Sensibiliser le personnel :

- Disponibilité des cadres de références dans l'armoire de planification pour le personnel éducateur
- Vérification de l'aménagement, du matériel disponible coin moteur dans le local, la grande salle et à l'extérieur
- Sondage sur l'activité physique auprès du personnel lors des réunions
- Augmenter les connaissances et les compétences par des formations de perfectionnement pour l'activité physique et l'alimentation
- Chroniques informatives sur le jeu actif et l'alimentation
- Outiller le personnel en bonifiant les ressources pour l'activité physique pour
- Création d'un recueil d'activité physique adaptée à la petite enfance

- Achat de matériel après consultation du personnel

Nous croyons profondément que de mettre en place un milieu favorable aux saines habitudes alimentaires, aux saines habitudes de vie contribue à répondre aux objectifs d'assurer la santé, le bien-être des enfants. Tous participent à sensibiliser aux bienfaits liés à l'adoption de comportements sains. Nous sommes soucieux de veiller à la qualité des services et à l'amélioration de nos pratiques. Nos valeurs éducatives vont dans le même sens, par exemple si on pense au respect de soi, c'est se respecter que d'apprendre à faire de bons choix alimentaires et de prendre soin de sa santé par l'activité physique.

8. LES 4 ÉTAPES DU PROCESSUS DE L'INTERVENTION ÉDUCATIVE

8.1. L'observation : est une étape importante pour permettre de connaître le tempérament, les goûts, les besoins, les champs d'intérêt, les habiletés, l'état de santé, l'état émotif, leur degré de confiance et d'autonomie, leur niveau de compétence dans l'interaction avec les autres et avec leur environnement. Le personnel éducateur est invité à prendre des notes sur les observations recueillies dans un cartable. Le profil des enfants est complété deux fois par année et témoigne de l'évolution de l'enfant. Celui-ci est présenté aux parents.

8.2. La planification et l'organisation : Les observations sont ensuite utilisées pour la planification des activités et des interventions qui répondront le mieux aux besoins et aux goûts des enfants, d'une manière équilibrée. La planification est réalisée sur différents niveaux : en premier lieu une planification annuelle où le personnel éducateur se donne une vue d'ensemble des programmes d'activités à animer auprès du groupe. Deuxièmement, une planification mensuelle ou hebdomadaire est ajustée quotidiennement pour répondre aux besoins et à l'intérêt ponctuel des enfants du groupe.

8.3. L'intervention : L'activité planifiée est mise en œuvre. Le personnel éducateur demeure disponible et attentif. Il accompagne les enfants dans leurs activités et intervient au besoin pour les soutenir et les encourager. Le personnel éducateur enrichit leurs jeux en proposant des variantes ou en y introduisant des éléments nouveaux de façon que les enfants se développent en allant du connu vers l'inconnu. Bref, il accompagne et guide les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages.

8.4. La réflexion-rétroaction : Cette étape permet au personnel éducateur de se questionner sur ses pratiques et de réajuster ses interventions. Cela permet aussi d'évaluer l'ensemble des éléments mis en place afin de s'assurer du développement global et harmonieux des enfants. Cette évaluation l'amène à recueillir de nouvelles observations et à planifier ses prochaines interventions. Les notes des observations qui sont recueillies sont notés dans le cahier de communication. Le profil des enfants est complété deux fois par année et témoigne de l'évolution de l'enfant. Celui-ci est remis en novembre et juin. Nous visons la cohérence dans l'équipe éducative et l'amélioration de la qualité des services. Cette rétroaction vient s'inscrire dans les suivis sur le formulaire de planification.

Régie interne

Garderie éducative mes meilleurs souvenirs

9. Le but de cette régie interne est de maintenir un service de qualité pour vos enfants

Le présente constitue les points de la régie interne du service de garde Garderie Éducative Mes Meilleurs Souvenirs. Je vous recommande donc de faire une lecture complète du document.

10. Paiement ou retard de paiement

Le paiement se fera par prélèvement bancaire le 1^{er} et 16 de chaque mois

Vous serez facturé en début du mois pour le mois complet et le montant total sera divisé en deux.

Par exemple : le montant total des frais de garde est de 400\$, donc ce sera 200\$ le 1^{er} et 200\$ le 16 de ce mois.

Pour les retards de paiement, il y aura des frais applicables de 50.00\$

Après trois (3) avis écrit de retards de paiement votre place sera résiliée.

Le territoire des Laurentides accueils des familles à faible et moyen revenu.

10.1. Présentation du Service de garde, condition d'admission et documents à fournir

Le service de garde Garderie Éducative Mes Meilleurs Souvenirs a comme mission première d'offrir des services de garde éducatif assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Nous ne recevons et n'administrons pas des subventions du ministère de la Famille à ce jour. Lors de l'admission le parent doit fournir les documents demandés tel que :

- Certificat de naissance de l'enfant
- Lettre de la confirmation inscription à la place 0-5 ans
- Remplir l'entente de service
- Remplir la fiche inscription
- Remplir les protocoles, acétaminophène, insectifuge et autre

11. Clientèle, frais de gardes, ratio du personnel éducateur

Le service de garde accueille des enfants de 0 à 5 ans sans aucune distinction ni discrimination.

La garderie entend réclamer du parent, pour les jours de fermeture indiqués au point 11.1, la contribution de 59.25 \$(à compter du 1^{er} janvier 2025) ou 64.25 \$ par jour\$(à compter du 1^{er} janvier 2025) selon le groupe d'âge, pour un maximum de 13 jours annuellement + les jours ajoutés pour la semaine entre Noël et jours de l'an variable selon l'année.

Le ratio du personnel éducateurs est le suivant :

0-18 mois est de 5 enfants pour /une éducatrice, le tarif est de 64.25*

18 mois à 5 ans est de 8 enfants pour /une éducatrices, le tarif est de 59.25

4ans et plus 10 enfants pour une éducatrice, le tarif est de 59.25

*Le tarif de 64.25\$ est maintenu tant que l'enfant reste à la pouponnière, lorsqu'il quitte le tarif est ajusté en conséquence.

Démystifier les garderie aux Québec

	Garderie non-subventionné	Garderie subventionnée	CPE
-Obligation d'appliquer les règles du Ministère de la famille(MFA)	Oui	Oui	Oui
-Application du Programme éducatif	Oui	Oui	Oui
-Personnel avec formation obligatoire au ratio de 1 sur deux	Oui	Oui	Oui
-Inspection du MFA	Oui	Oui	Oui
-CA (comité administratif)	Non	Oui	Oui
-Comité de parents	Oui	Non	Non
-Remboursement Anticipé	Dépôt le 15 de chaque mois **	Non	Non
-Crédit d'impôt	Oui	Non	Non
-Relevé 24 pour fin d'impôt	Oui	Oui	Oui
-Cout journalier	55-80.00 \$ /jour	9.10\$/jour	9.10\$/jour

**À savoir

Si vous avez payé des frais pour un service de garde non subventionné, vous pourriez avoir droit, au Québec, à un crédit d'impôt remboursable. Ce crédit d'impôt réduit considérablement l'écart de tarif net par rapport à un service de garde subventionné.

Le montant de ce crédit couvre de 78 % à 67 % des frais de garde admissibles payés, selon le revenu familial. Le plafond de frais de garde admissibles est de 11 935 \$ en 2024.

https://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/outils_calcul/cout_garde_quotidien/outil_garde.asp

Lien pour cout estimer par jour

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants/>

12. Jours fériés :

Tous les fériés qui tombent une fin de semaine sont reporté au jour ouvrable avant ou après. Vous serez avisé par la direction

- Vendredi saint
- Lundi de Paques
- Action de grâces
- St-Jean Baptiste
- Fête du Canada
- Fête du travail
- Journée nationale des patriotes
- La vieille de Noel
- Noel
- Le lendemain de Noël
- La vieille du jour de l'an
- Le jour de l'an
- Le lendemain du jour de l'an

13.Heures d'ouverture du Service de Garde :

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 17h30.

La fréquentation du service de garde est à temps plein seulement soit, 5 jours semaine. Par contre, il est possible d'avoir une fréquentation partielle s'il y a possibilité de jumeler avec un autre enfant du même âge qui prendra les autres jours de la même semaine.

Notre but est d'offrir aux enfants les occasions de s'illustrer, de découvrir le monde, de comprendre les caractères uniques de chaque enfant par les valeurs tel que ; le respect de soi, des autres et de l'environnement, l'estime de soi et la confiance en soi, l'entraide et le partage, la résolution pacifique des conflits, l'autonomie et persévérance et le professionnalisme.

En s'assurant d'offrir **des services de qualité aux enfants, de servir d'outil de référence et d'outil d'information pour les parents, voilà nos objectifs du programme éducatif.**

13.1 Fonctionnement : absence de l'enfant, heure d'arriver, rendez-vous de l'enfant et le diner, heure de la collation AM, apprentissage à la propreté, couverture pour la sieste, vêtements à identifiés, vestiaire.

13.2 Lors d'une absence. Le Parent doit prévenir le Prestataire la journée précédente ou le matin avant 9h00 par téléphone ou via Messenger.

13.3 Pour le bon fonctionnement de la garderie et le développement de votre enfant et son groupe, veuillez nous aviser si vous arriver après 9h30. Lorsque enfant arrive après 9h30, il aura manqué la routine de la collation, la causerie, les chansons, sortie extérieur et parfois l'activité proposé.

13.4 Si votre enfant n'est pas présent avant l'heure du repas, nous vous demandons pour le bien-être de votre enfant et le bon fonctionnement du groupe de le garder à la maison. L'enfant lorsqu'il arrive à la garderie, il est prêt à jouer et exploré, car c'est son travail. Vous comprendrez qu'il sera déçu où fâcher de ne pas jouer et explorer comme au quotidien. Notre priorité est son bien-être et celui de son groupe.

13.5 Si votre enfant a un RV, il peut revenir à la garderie, mais il doit avoir déjà diné, passez 12h00

Après 12h00 l'enfant devra avoir diné ne pas avoir dormie dans la voiture avant de revenir à la garderie. S'il arrive après 11h45, il dinera, jouera un court moment et par la suite à 12h45 ce sera l'heure de la sieste.

13.6 La collation du matin est servie de 8h40-9h00 le matin, à la pouponnière vers 8h30

13.7 Lors de l'apprentissage à la propreté de l'enfant. Lors de cette grande étape, nous devons travailler tous ensemble (éducatrice, parents et enfant) le rôle principal de cette étape revient à l'enfant. Lorsque ce sera le moment, vous pourrez apporter des culottes d'entraînement à l'éducatrice.

Elles peuvent être en coton lavable, culotte jetable, mais détachable sur les coté seulement.

Nous n'acceptons pas les culottes jetables qui ne sont pas détachables ou ajustables sur les coté, car lorsque l'enfant doit la remettre il doit se déshabiller : soulier, pantalon, doit mettre la culotte jetable et remettre pantalon, soulier et parfois 3-4 fois par jour et de façon automne.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de fournir seulement des culottes jetables ajustables et sur les côtés ou des culottes lavables en coton pour l'entraînement à la propreté.

Votre enfant réclame l'autonomie à cette étape importante. Avant de débiter cette grande étape discuter avec l'éducatrice de votre enfant et elle vous remettra un document qui répondra à plusieurs de vos questions.

13.8 La couverture de la sieste est fournie par la garderie pour chacun des enfants qu'il accueille. Nous n'acceptons pas les couvertures ou toutous de la maison. Nous fournissons une couverture en mousseline et bambou qui est chaude et qui respire, qui est facile à laver et qui sèche vite à la sècheuse. Elle sera lavée sur place et rangée dans le casier de votre enfant.

13.9 Vêtements identifiés : tous les vêtements de votre enfant doivent être identifié, botte, mitaine pantalon...Aucun sac à dos accepté à la garderie

13.10 Vestiaire : afin d'aider votre enfant à être autonome lors des sorties extérieures et éviter qu'il monte sur le banc et cause une chute au vestiaire, nous vous demandons de mettre son chapeau, cache-cou et mitaine dans la manche de son manteau tous les jours

14. Retard après la fermeture ou après 10:00 de garde par jour

Tout départ d'un enfant après 17h30 est passible d'une amende de retard de 20.00\$ pour la première tranche de 5 minutes (1à5 minutes=20.00\$), de 10.00\$ pour la seconde tranche de 5 minutes (6 à 10 minutes 10.00\$) et chaque minute de retard supplémentaire (11 minutes et plus) sera chargée à 1,00\$ la minute. Cette amende est calculée dès la sortie de l'installation et non à l'arrivée du parent, c'est-à-dire que si un parent arrive à 17h30, mais qu'il ne sort de l'établissement qu'à 17h36, une amende de 30,00\$ sera exigée. L'heure est déterminée par la minuterie de téléphone sans fil. L'heure exacte de départ du parent sera indiquée sur un formulaire prévue à cette effet et devra être contresigné par le parent. Le montant doit être versé directement à l'éducatrice le soir même. Ces frais seront **APPLIQUÉS** afin de respecter la régie interne.

Après 3 retards, la direction se réserve le droit de résilier le contrat

15. Arrivés, départs, avis de vacances

Vous trouverez à la page le document qui s'intitule : L'accueil de votre enfant le matin à la garderie à la page 42 de l'orientation générale.

Afin de bien gérer la garderie, il serait apprécié que les enfants arrivent avant 9h30.

Signaler tout retard ou absence à la garderie avant 9 h00 (lorsque dans l'impossibilité d'aviser la veille). Vous devez accompagner votre enfant jusqu'au local d'accueil ou son locale d'appartenance ou l'éducatrice vous accueilleras.

Aucun enfant peut circuler seul dans la garderie.

Une intégration progressive est demandée aux nouveaux parents. Elle sera basée sur la réaction de l'enfant, ses émotions exprimées, son état général et toujours de concert avec les parents.

Chaque enfant a un casier identifié à son nom. Le parent pourra déshabiller et habiller son enfant. A cet endroit, le parent doit laisser les vêtements de rechange et toute autre article nécessaire tel que suce, couverture, veste Veuillez bien identifier tous les vêtements de votre enfant.

Tous les services de garde reconnus du Québec à une même adresse

Depuis le 1^{er} septembre 2018, tous les services de garde doivent avoir adhéré à La Place 0-5 et utiliser exclusivement les inscriptions des parents au guichet unique pour pourvoir leurs places.

La Place 0-5 est ainsi devenue la seule porte d'entrée des parents pour avoir accès à l'ensemble des services de garde reconnus¹ du Québec.

La fratrie a priorité lorsqu'une place se libère à la garderie.

Avis de vacances

Le parent doit défrayer ses frais de garde pour les absences reliées aux vacances de son enfant. Dans le but de répondre à des besoins de dépannage, la garderie vérifie auprès des parents dont l'enfant est absent pour vacances s'il peut prêter la place temporairement à un autre enfant. Lorsque le parent affirme qu'il n'utilisera pas le service pendant les vacances de son enfant et qu'il permet à la garderie de proposer la place à des parents dans le besoin, d'autres enfants peuvent alors utiliser la place temporairement vacante. Considérant la gestion importante suscitée par le dépannage, le parent doit quand même payer les absences pour vacances de son enfant. L'autre parent qui bénéficie du dépannage a l'obligation de payer pour les journées utilisées.

Pour permettre une meilleure planification des groupes pour l'été et planifier les remplacements de personnel pendant la période estivale, il est demandé au parent d'aviser la garderie avant le 1 mai de l'année courante et de la période de vacances qu'il entend prendre avec son enfant.

Le parent a l'obligation d'aviser la garderie lorsqu'il quitte pour des vacances ou toute autre raison prolongée et s'assure d'acquitter ses frais de garde.

La garderie distribue un sondage à quelques reprises pendant l'année (période des Fêtes et période estivale). Le parent doit y répondre. Ce sondage permet une meilleure planification et organisation des services ; entre autres, il permet de planifier adéquatement la quantité de personnel dont la garderie a besoin en fonction du nombre d'enfants attendus.

15.1 Intégration des enfants handicapés

La garderie mes meilleurs souvenirs, préconise le respect des différences. C'est dans cette optique que le programme éducatif permet l'intégration des enfants handicapés. Les lignes directrices de cette démarche sont :

- Favoriser l'accès au service de garde ;

- Permettre à ces enfants de vivre et de s'intégrer à la communauté ;
- Favoriser la participation des parents au processus d'intégration de leur enfant ;
- Mettre en place des mécanismes permettant une intégration favorable et positive.

La participation de tout le personnel du service de garde est essentielle et chaque cas sera analysé en étroite collaboration avec la ou les personnes responsables de l'intégration. Les ressources du milieu sont sollicitées pour travailler à l'application de l'intégration de l'enfant.

- Du milieu (parent, médecin, spécialiste de l'enfant) ;
- Ministère de la Famille
- Office des personnes handicapées du Québec ;
- Association pour l'intégration sociale ;
- Centre de réadaptation ;
- Tout organisme touchant la petite enfance (CLSC, Maison de la Famille, Regroupement des parents d'enfants handicapés, etc.).

16. Alimentation

Les frais de garde sont de \$ 59.25\$ par jour pour les enfants de 18 mois et + et de 59.25 \$.Le tarif de 64.25\$ par jours pour les poupons de 1 à 18 mois qui sont à la pouponnière qui comprend 2 collations et le repas du diner. L'enfant qui fréquente la pouponnière est facturé à 64.25\$ et qui comprend 2 collations et le repas du diner. Tout aliment servi à la garderie est exempt de noix et arachide. Les tarifs sont sujet a changement avec préavis de 30 jours et comprennent deux collations et un repas complet. Je vous prie de veiller à ce que votre enfant déjeune convenablement à la maison avant son arrivée au service de garde afin qu'il soit confortable dans l'attente de la collation, le déjeuner est le repas le plus important de la journée. Aucun aliment ne doit être apporté par l'enfant au service de garde, veuillez prendre note qu'il y a présence d'allergie aux arachides et noix. Un menu est affiché près de la cuisine tous les lundis et afficher sur notre groupe parents le vendredi, ainsi vous aurez l'occasion de la consulter afin de prévoir la variété dans votre menu pour la semaine suivante.

Le parent doit apporter les aliments pour son enfant (purée de viande, de poisson, légumes et de fruits) qui n'a pas encore acquis l'alimentation servi à la garderie, et ce jusqu'à ce que l'enfant puisse s'alimenter normalement à partir du menu affiché. De plus, le parent doit fournir les préparations de lait maternisé jusqu' à ce que l'enfant puisse boire le lait homogénéisé qui est servie. Nous retenons les services d'un service de traiteur alimentaire qui apporte à tous les matins les repas pour chacun des enfants.

16.1 Allergie, intolérance, choix alimentaire :

Chaque enfant a des besoins et choix alimentaires différent. Pour les enfants allergique ou intolérant a un aliment, le traiteur fournie une barquette identifiée au nom de l'enfant avec la particularité alimentaire connu. Lorsque la situation change ou évolue chez l'enfant, veuillez aviser la direction dès que possible.

17.Sieste

La période de sieste est de 12 h 45 à 15 h. Donc pour le respect de chaque enfant, il est recommandé que le parent téléphone avant de venir chercher l'enfant, à moins d'une urgence

(rendez-vous chez le médecin, fièvre, maladie). La sieste est obligatoire, aucun enfant ne sera réveillé et ce afin de respecter les besoins de repos de chaque enfant. Après 45 à 60 minutes de relaxation, si l'enfant ne s'est pas endormi, il a accès à des jeux calmes. Il joue de façon individuelle pour respecter le climat plus silencieux permettant aux autres enfants de poursuivre leur sieste. Veuillez consulter le document intitulé : L'importance de la période de repos à la garderie à la page 42 de cette orientation générale.

18. Politique d'hygiène, de santé et sécurité, désinfection

Mesures d'hygiène

Des mesures préventives, dans le but d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents, de l'ensemble du personnel et des autres utilisateurs sont en place quotidiennement à la garderie mes meilleurs souvenirs

Lavage des mains, précautions universelles, désinfection

Des procédures sont appliquées quotidiennement par le personnel concernant le lavage des mains et le port des gants. Au service de garde, l'apprentissage de ces diverses procédures se fait auprès des enfants par les éducatrices.

Le service de garde demande la collaboration du parent afin d'assurer la continuité de ces procédures à la maison ; l'effet répétitif permet de développer de saines habitudes d'hygiène auprès de son enfant (lavage des mains : après être allé aux toilettes, après s'être mouché, après les activités de bricolage, après les activités extérieures et avant les repas et les collations).

Dès son arrivé à la garderie l'enfant doit se laver les mains au lavabo accompagné de son parent. Il y a des salles de bain mis à votre disposition. Des affiches près des lavabos de toutes les salles de bains sont affichés afin d'assurer une bonne pratique du lavage de main. Le parent est encouragé à se laver les mains lorsqu'il vient récupérer son enfant le soir.

Il y a trois machine distributrice de gel antiseptique installé à la garderie qui sont aussi enrichie d'une méthode d'une utilisation efficace de ce moyen.

Désinfection

Des mesures de désinfection quotidiennement sont appliquées par le personnel et par le personnel de l'entretien ménager. L'utilisation d'un bactéricide sur les surfaces utilisées pour le jeu , les repas, les chaises , petit pot d'apprentissage à la propreté , sur les tables à langer est utilisé après chaque usage.

Les doudous, les matelas, les housses de matelas et les couchettes sont identifiées et rangées dans des espaces spécifiques à chacun des enfants. Ce matériel est lavé à chaque semaine à moins de fièvre ou de maladies contagieuses, alors il est lavé au besoin. La désinfection du matériel de jeux utilisé par les enfants est désinfectée hebdomadairement par le personnel.

18.1 Les médicaments ; voici les règles selon le ministère de la famille

Cette politique doit respecter les dispositions des articles 116 à 121.8 du RSGEE. Elle doit préciser que le prestataire de services de garde ne peut conserver aucun médicament et insectifuge dont la date d'expiration est dépassée ou qui n'est pas dans son contenant ou son emballage d'origine, selon le cas, et clairement étiqueté au nom de la personne à qui il est

destiné. Le personnel doit s'assurer que seul un médicament fourni par le parent de l'enfant à qui il est destiné lui est administré. Aucun médicament destiné à un enfant reçu en service de garde n'est conservé ni administré sans l'autorisation écrite du parent, et il doit être prescrit par un professionnel de la santé habilité par la loi à cet effet. L'autorisation écrite du parent doit contenir le nom de l'enfant, le nom du médicament à administrer, les instructions relatives à son administration, la durée de l'autorisation et la signature du parent. S'il s'agit d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du médecin. L'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.

Article 120 : Le service de garde doit s'assurer que les médicaments sont étiquetés clairement et entreposés, dans un espace de rangement réservé à cette fin hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et des produits d'entretien. Le service de garde doit tenir cet espace de rangement sous clé.

En conformité avec l'article 121, le prestataire de services de garde peut fournir, conserver et administrer de l'acétaminophène ou de l'insectifuge à tout enfant sans l'autorisation d'un professionnel de la santé habilité pourvu qu'ils le soient conformément au protocole prévu à l'annexe II du RSGEE et signé par le parent. Seule la personne désignée par écrit par le service de garde peut administrer un médicament ou un insectifuge à l'enfant. Le prestataire de services de garde peut administrer à un enfant, sans l'autorisation d'un professionnel de la santé habilité, les solutions nasales salines, les solutions orales d'hydratation, de la crème pour l'érythème fessier, du gel lubrifiant en format unique pour la prise de température rectale, de la crème ou lotion hydratante, du baume à lèvres, de la lotion à la calamine et de la crème solaire. Une fiche d'administration des médicaments doit être tenue pour chaque enfant que le service de garde reçoit.

Le parent doit fournir lorsque le besoin le nécessite, sous prescription médicale, « l'auto-injecteur d'épinéphrine » que le service de garde conservera en permanence dans ses locaux.

Procédures :

Le médicament doit être dans le contenant original où on peut lire le nom de l'enfant qui doit le prendre, le nom du médecin, la posologie, etc. Lorsque l'enfant doit prendre un médicament prescrit par son médecin, le parent peut l'apporter au service de garde à moins qu'il puisse lui administrer avant son départ de la maison.

Le médicament doit être remis à l'éducatrice qui le range sous clé. Lorsque l'éducatrice administre un médicament à un enfant, elle doit l'inscrire dans un registre tenu à cette fin et le parent doit compléter le formulaire d'autorisation. Le parent doit également donner les instructions nécessaires à l'éducatrice (ex. : l'heure).

Pour certains produits, tel que l'acétaminophène et l'insectifuge, le service de garde doit faire signer au parent les formulaires d'autorisation (protocoles) pour l'administration et/ou l'application de ces derniers. Lorsque le parent ne consent pas à signer le protocole, le service de garde ne peut administrer ou appliquer le médicament à moins d'une autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins.

En ce qui concerne la crème solaire, le service de garde propose au parent de la fournir. Malgré cela, l'autorisation écrite du parent doit cependant être signée.

Il est interdit de laisser un médicament dans le sac de l'enfant au vestiaire.

Les protocoles signés sont conservés au dossier de l'enfant. Les feuilles d'administration des médicaments sont conservées, pendant la durée d'administration du médicament par les membres du personnel éducateur et par la suite, elles sont déposées au dossier de l'enfant.

Les protocoles suivants vous sont remis à l'inscriptions de votre enfant :

- protocole sur l'administration de l'acétaminophène
- protocole sur l'application d'insectifuge
- la crème solaire
- les gouttes nasales salines
- la crème pour l'érythème fessier
- crème hydratante ou lotion hydratante

18.2 Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la fièvre (plus de 38°C de température orale, rectale 38,5°C ou plus de 37.5°C axillaire) sera retournée à la maison auprès de ses parents. Voir le tableau des petites maladies au point 18.4 de ce document. Vous devrez défrayer le tarif habituel. Bref, si l'enfant ne peut fonctionner au service de garde comme le reste du groupe, il sera retourné à la maison afin de recevoir des soins personnalisés de votre part.

Nous ne pouvons accorder une attention particulière à l'enfant qui se sent malade. Les autres enfants ayant tout aussi besoin d'attention et de soins. Veuillez prévoir une personne qui pourra venir chercher l'enfant si vous êtes dans l'impossibilité de vous libérer.

Prendre note qu'en cas de gastro-entérite, le service de garde peut fermer ses portes s'il y a épidémie majeure et cela sans préavis pour une durée de 24 heures. Cela a pour but de limiter la propagation du virus et permettre la désinfection des locaux et du matériel. Je vous demanderais de bien vouloir être honnête lorsque votre enfant a eu de la diarrhée ou de(s) vomissements dans les derniers 24 heures, par respect pour les autres enfants, leur famille et les éducatrices

18.3 Maladies infectieuses et exclusion des enfants

Tel que mentionné dans le document :

Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015 - mise à jour de certaines sections en 2023, que vous pouvez retrouver sur internet,

par mesures préventives, la garderie suggère la vaccination des enfants et du personnel éducateur.

Afin de limiter la fréquence des infections dans l'installations, la garderie à établi certains critères visant à exclure les enfants potentiellement contagieux. Nous nous référons aux documents suivant :

Les infections en milieux de garde par : Le Comité de prévention des infections en services de garde et écoles du Québec.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf

De plus, la garderie prend en considération le fait que les enfants malades, même s'ils ne risquent pas de transmettre une infection, s'ils nécessitent de la part du personnel éducateur un surplus de soins et d'attention qu'il ne peut constamment lui accorder étant donné les sept enfants du groupe.

Le parent doit aviser la garderie s'il détient un diagnostic suite à la consultation d'un professionnel de la santé.

18.4 Tableau des petites maladies

La garderie se réserve le droit de refuser un enfant qui présente de ou des signes évidents de maladie contagieuse et/ou manifeste des symptômes et ce, le matin à son arrivée ou pendant la journée. Les frais de contribution réduite devront tout de même être payés.

Ce qui veut dire, que tout enfant souffrant de :

- Diarrhées (dès la première diarrhées);
- Vomissements (dès le premier vomissement) en 24 heures;
- Éruption cutanée généralisée ou localisée de nature infectieuse (ex. : gale, impétigo, varicelle, herpès et);
- Écoulement purulent des yeux;
- Fièvre de 38.°C pour la température buccale, de 37.5° pour la température axillaire ou de 38.5° pour la température rectale et plus
- L'enfant porteur de lentes ou de poux.
- L'état de santé de l'enfant fait en sorte que ce dernier ne participe pas aux activités de la garderie et n'est pas capable de suivre le groupe.

18.5 Procédure

Votre enfant devra être exclu de la garderie et ce, dans un délai approximatif d'une heure.

Le parent sera contacté à la première diarrhée et au premier vomissement afin de les aviser de la situation et de venir le chercher.

Pour éviter une récurrence des symptômes, d'éviter de partager les microbes ou virus ,votre enfant devra demeurer à la maison pour une période de 24 heures après la dernière diarrhée, le dernier vomissement , fièvre ou prise de médicament pour contrôler la fièvre..

La garderie se réserve le droit de demander une autorisation médicale pour réintégrer un enfant à l'installation.

De même, lorsque l'enfant manifeste les symptômes d'une maladie à déclaration obligatoire tel qu'identifié dans le document suivant :

Les infections en milieu de garde,

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf

La procédure expliquée au tableau 18.5 ci-haut sera appliquée et ceci même si la fièvre est contrôlée par un médicament, car l'enfant peut malgré tout, infecter les autres enfants de la garderie. Il est important de respecter le nombre de jours d'exclusion indiqués quant à ces maladies spécifiquement, afin de limiter la propagation aux autres enfants.

Pour l'enfant porteur de lentes ou de poux, une procédure à respecter sera remise au parent de l'enfant avant de pouvoir réintégrer l'enfant la garderie.

Tous les parents seront informés que des lentes ou des poux ont été décelés chez un ou des enfants. Une démarche devra être suivie par chacun des parents utilisateurs de l'installation afin d'enrayer la problématique rapidement et assurer le mieux-être de chaque enfant.

Le service de garde devra recueillir une feuille complétée signée du parent mentionnant que la démarche remise a été suivie avant d'accepter son enfant; autrement le parent devra retourner à la maison avec son enfant.

En cas de pandémie, les mesures reçues par le Ministère de la famille et de la Santé public primeront sur la régie interne de la garderie mes meilleurs souvenirs. La garderie appliquera à ce moment tous les mesures nécessaires afin assurez le contrôle des maladies.

En cas d'épidémie ou toute autre cause nécessitant le besoin d'informer les parents, la garderie se réserve le droit de communiquer la liste des enfants et des parents avec leur numéro de téléphone au CLSC.

Une collaboration particulière sera demandée au parent de l'enfant qui présente des besoins en soins particuliers exigeant beaucoup de temps à l'éducatrice au détriment du fonctionnement du groupe (ex. : traitement d'inhalothérapie).

Étant conscient qu'un service de garde est un milieu propice pour les maladies infectieuses, la collaboration des parents est essentielle. Ces mesures ont pour but d'offrir un milieu de garde plus sain et de protéger vos enfants et ceux qui les côtoient.

Les mesures préventives portent sur:

L'hygiène personnelle :

- lavage des mains du personnel, des enfants; les désinfectants : rince main à base d'alcool;
- le port des gants (ex. : changement de couches, soigner une blessure, etc.).

L'hygiène respiratoire :

- gestes simples lors de toux ou d'éternuement pour prévenir la transmission des virus (éternuer dans un mouchoir ou dans le pli du coude);
- la réduction des contacts : demeuré à une distance sociale d'un (1) mètre des autres personnes;

- le port des masques anti-projections.

La vaccination

- contre la grippe saisonnière (sensibilisation par la distribution de dépliants).

Propreté des locaux et des jouets

- entretien ménager quotidien ;
- entretien régulier par le personnel des surfaces de travail (tables, comptoir);
- lavage régulier des housses et des doudous;
- désinfection du matériel de jeux par le personnel.

Contacts avec les personnes malades (enfants, parents, le personnel)

- la réduction des contacts est essentielle en cas de pandémie donc l'application de la procédure d'exclusion des enfants sera renforcée en cas de pandémie.
- référence des parents en cas de pandémie au site d'information sur la pandémie :

www.pandemiequebec.gouv.qc.ca;

- la garderie mes meilleurs souvenirs demeurera ouvert advenant une pandémie, à moins d'une consigne de fermeture provenant des autorités gouvernementales.

19. Attribution des places, frère et sœur

La fratrie a toujours priorité sur les enfants qui ne fréquente pas la garderie. Vous devez aviser la garderie afin d'inscrire le frère ou sœur le plus tôt possible. Par la suite nous utilisons la place 0-5 ans mis à notre disposition pour attribuer les places qui sont libre.

Veillez noter que les frères et sœurs non-inscrits au service de garde et qui accompagne un parent ne sont pas autorisés à circuler dans le service de garde seul. Advenant un bris quelconque de la part d'un enfant non-inscrit, le parent devra payer la réparation et ou le remboursement de l'objet en question.

20. Fermeture imprévue du service de garde

La fermeture du service de garde peut occasionner beaucoup d'inconvénients.

La garderie sera fermée que pour des raisons **majeures tel que tempête de neige, perte d'électricité, feu, dégâts d'eau, épidémie...** Vous en serez informés le **plus tôt possible**. . Si la fermeture survient pendant la journée, le service de garde vous avisera par téléphone, par Messenger, courriel et vous devrez venir chercher vos enfants.

Le Parent doit alors déboursier la contribution pour les journées de fermeture imprévue.

Nous comprenons que la garderie, puisse devoir fermer son SDG en cas de circonstances imprévues.

21. Sorties quotidienne

L'enfant doit être convenablement vêtu selon la température afin d'aller bouger, gambader en plein air chaque jour que mère nature le permet. Le parent doit apporter des vêtements appropriés et identifiés. Le port du chapeau ou d'une casquette est obligatoire à la garderie pour éviter les coups de soleil.

22. Sorties éducatives

Des sorties éducatives sont effectuées à quelques reprises au cours de l'année. Les sorties suscitent beaucoup d'enthousiasme de la part des enfants. Pour autoriser votre enfant à participer à une sortie éducative, vous devez signer un formulaire d'autorisation prévu à cet effet, tel que prévu dans l'entente particulière des sorties éducatives. Nous solliciterons les parents afin de nous accompagner lors de sortie éducative avec la garderie.

23. Demande d'ambulance

J'autorise le Prestataire Garderie Éducative Mes Meilleurs Souvenirs à prendre les dispositions nécessaires pour demander les services d'une ambulance si un accident grave (commotion cérébrale, cassure d'une jambe dans la possibilité d'une fracture du fémur, perte de conscience, vomissements en jet, dilatation d'une pupille, etc.) arrivé à mon enfant et m'engage en tant que parent à payer les frais d'ambulance. L'enfant sera alors accompagné par son éducatrice qui sera remplacé par une autre responsable présente. La garderie communiquera ensuite avec les parents pour les diriger à l'hôpital qui donnera les soins appropriés à l'enfant.

En cas de blessure mineure (cassure d'un bras, qui la plupart du temps est non apparente chez l'enfant, état de l'enfant généralement amorphe et incapable de suivre le groupe, etc.), le parent s'engage à venir chercher son enfant et l'emmener à l'hôpital au besoin. Si le parent ou une autre personne qui a l'autorisation de venir chercher l'enfant ne peut venir chercher l'enfant la direction se réserve le droit d'envoyer l'enfant par ambulance si nécessaire. **Lorsque votre enfant subit une lésion mineure (ex. : ecchymose, plaie due à une morsure humaine, éraflure ou lèvres fendue suite à une chute, etc.), le personnel intervient selon les circonstances et applique les mesures d'hygiène et premiers soins. Dépendamment de la gravité de la lésion, le parent n'est pas avisé systématiquement. Cependant le personnel responsable complète un rapport d'incident, lequel vous est présenté pour signature à votre arrivée. Ce rapport est conservé dans le dossier de l'enfant et ce jusqu'à 3 ans après son départ de la garderie. A la demande, une copie peut vous être fournie.**

24. Relevé 24

Un reçu global aux fins d'impôts sera émis à la fin de l'année pour chaque enfant qui a fréquenté le service de garde. Si un enfant termine en cours d'année, le reçu sera émis en même temps que les autres. Merci de nous aviser le plus tôt possible de tout changement au dossier tel qu'un éventuel changement d'adresse puisque votre reçu vous sera envoyé par courriel ou par la poste au plus tard le 28 février de l'année suivante des frais de garde.

25. Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Seuls les signataires de l'entente sont autorisés à venir chercher votre enfant, s'il y a un changement vous devez aviser la direction. Lors d'une première visite, si l'éducatrice ne connaît pas la personne autorisée, une pièce d'identité sera exigée. (Personne de 18 ans et plus).

26. Objets de l'extérieur

Le service de garde n'est pas responsable de tout objet, vêtements perdus ou volés. **Les jouets de la maison, les toutous ou peluche ne sont pas acceptés pour des raisons de santé et sécurité, de plus ils sont souvent la source de conflit et peuvent être endommagés.** Tout objet oublié au SDG devra être récupéré seulement à l'intérieur des heures d'ouverture du service de garde.

27. Stationnement

Notre garderie n'a pas de stationnement. Donc le parent peut stationner devant la garderie, dans les stationnements à vignette verte derrière la bâtisse du HB et aussi derrière la garderie dans le stationnement de la municipalité, afin de déposer ou venir chercher votre enfant. Vous pouvez utiliser le stationnement du Couche-Tard seulement comme débarcadère et utiliser la partie qui n'est pas coller sur la bâtisse de celui-ci, car il y aura risque de remorquage à vos frais.

28. Matériel fourni par le Parent et la garderie

Les articles suivants sont nécessaires au bon fonctionnement et au bien-être de votre enfant. Le parent doit fournir pour l'enfant :

Fournis par la garderie	À emporter par le parent
<ul style="list-style-type: none"> • Crème pour érythème fessier 	<ul style="list-style-type: none"> • Repas poupon, si pas au menu régulier
<ul style="list-style-type: none"> • Crème solaire FPS 30 minimum • Bavette 	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteille 1-2 selon ses besoins • 1, Verre à bec pour l'eau, ** • 1, Verre à bec pour le lait ** (à la demande de l'éducatrice)
<ul style="list-style-type: none"> • Chasse moustique 	<ul style="list-style-type: none"> • Couches(nous utilisons de 3-5 couche par jour si nécessaire)
	<ul style="list-style-type: none"> • Linge de rechange, bien identifié • Sac pour linge qui est lavable et avec fermeture une fermeture éclair pour déposer le linge souillé. ** Obligatoire • Pate d'iles ,(à la demande de l'éducatrice)
<ul style="list-style-type: none"> • Lait 2 ou 3.25% 	<ul style="list-style-type: none"> • Souliers pour l'intérieur, ** (à la demande de l'éducatrice)
<ul style="list-style-type: none"> • Tylenol (selon posologie inscrite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Souliers pour extérieurs, (à la demande de l'éducatrice) • Vêtements pour l'extérieur ** Mitaine à corde
	<ul style="list-style-type: none"> • Maillot de bain, **petite serviette, couche pour l'eau, (à la demande de l'éducatrice)
Couverture et literie qui sont nettoyé à toute les semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Eau Saline ,(à la demande de l'éducatrice) à la demande de l'éducatrice) • Baume à lèvres (à la demande de l'éducatrice) • Lotion ou crème hydratante(à la demande de l'éducatrice) • Chewy en silicone ** (à la demande de l'éducatrice)

**Recommandation à la page suivante :



** dessous du chausson

**La semelle est antidérapante



** Les mitaine à corde son obligatoire



** Chewy en silicone



**Verre 360, poupon de 12 mois et plus



**Verre pour pouon de 6-12 mois



** Serviette pour les jeux d'eau pour l'été

Il est à noter que l'enfant doit porter des souliers à l'intérieur de la garderie (**excepter la pouponnière**) au cas où un incendie se déclare et aucune botte ne sera tolérée à l'intérieur. Le lait maternisé ou en poudre et les purées ne sont pas fournies par la garderie. Tout le matériel devra être identifié au prénom et nom de l'enfant évitant toute confusion dans la garderie.

Aussi ne pas oublier :

- Une copie du Certificat de naissance de l'enfant
- Un Spécimen chèque
- Une copie de la lettre d'inscription de l'enfant à la place 0-5 ans
- Faire une demande d'amitié à Garderie MMS sur Facebook
- Une petite photo récente de votre enfant envoyé par courriel seulement

Numéro de téléphone Revenu Québec afin de valider l'état de votre demande :

514-864-6299 le 2, 3. Pour question ordre général : 514-864-6299 le 5,2

Vous devrez fournir, numéro assurance social, avis de cotisation, tout papier reçu par Revenu Québec pour avoir accès à votre dossier avec Revenu Québec.

29. Agenda

L'utilisation de l'agenda via Cible petite enfance :

Vous pourrez consulter le document suivant : L'utilisation de l'agenda via Cible petite enfance à la page 43 de l'orientation générale.

- Un rapport des activités journalier est fait verbalement ainsi que par Cible petite enfance selon le groupe d'âge de l'enfant
- Aussi par messagerie via Messenger par écrit ou vocal pour la pouponnière et les 18 mois
- Une rencontre individuelle est possible, au besoin, avec le parent concernant l'évolution du développement de l'enfant.

30. Fiches d'assiduité

Les fiches d'assiduités prévues à la loi doivent contenir les informations suivantes :

- le nom d'un parent et de l'enfant;
- les dates, journées, demi-journées de présence ou d'absence de l'enfant;
- la date à laquelle les services de garde ne sont plus requis.

Cette fiche doit être mise à jour quotidiennement et signée par le parent à tous les mois.

31. Résiliation de contrat par la garderie

Le service de garde se réserve le droit de mettre fin au contrat lorsqu'un parent ne se conforme pas aux présentes règles et ce, sans préavis. Principalement, entre autres, lorsque :

- L'enfant représente un danger pour les autres enfants et ou les éducatrices,
- Le parent a des gestes violents, une attitude ou des paroles irrespectueuses envers enfants et les éducatrices,
- Lorsque les frais de gardes ne sont pas acquittés suite à une entente avec la direction qui n'est pas respecté de la part du parent.

32. Comité des parents: la garderie doit avoir un comité de parents composé de cinq parents élus par et parmi les parents usagers autre que la direction.

Le comité de parents va être consulté sur tous les aspects touchant la garde des enfants reçus à la garderie.

1. L'application du programme éducatif
2. L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif
3. Aménagement et l'ameublement
4. Services fournis
5. Traitement des plaintes

Chaque année, avant le 15 octobre, la direction de la garderie convoque à une assemblée, par écrit, tous les parents d'enfants qui sont reçus à la garderie afin qu'ils élisent leurs représentants à ce comité. Une fois élu, le comité choisit parmi ses membres un président ou une présidente qui dirige les réunions et un ou une secrétaire qui dresse les procès-verbaux. La direction doit s'assurer que les membres du comité se réunissent au moins quatre fois par année. Aux réunions du comité, le quorum est de trois membres. S'il survient une vacance au comité, la direction convoque une réunion afin de pourvoir le poste vacant.

- Le comité de parents se dote d'un règlement intérieur
- La direction informe, par écrit, tous les parents usagers du nom des membres du comité de parents.
- La direction convoque une réunion du comité de parents par un avis écrit envoyé aux membres au moins 10 jours avant la date prévue de cette réunion. L'avis doit indiquer la date, l'heure, le lieu de la réunion ainsi que les sujets qui y seront traités. Cet avis est aussi transmis aux parents
- La direction de la garderie conserve dans les locaux de la garderie pendant cinq ans tous les documents relatifs au comité de parents.

- Aucun membre du comité de parents ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.

33. Fin du contrat de service

Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur
(contrat de louage de service à exécution successive)

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucun frais, ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et
- b) la moins élevée des deux sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui lui ont pas été fournis.

Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection au consommateur. »

34. Politique d'expulsion

L'expulsion d'un enfant est une mesure ultime et exceptionnelle qui peut mener à la résiliation du contrat de services.

Avant d'appliquer cette mesure d'expulsion, la Garderie Éducative Mes Meilleurs Souvenirs Ste-Thérèse, met de l'avant une série d'actions et d'efforts concrets en vue d'intégrer, d'assurer et de procurer une stabilité à l'enfant.

Motifs justifiant l'expulsion d'un enfant

- Qui présente des problèmes de comportements ou des comportements violents à l'endroit de ses pairs et/ou du personnel
- Qui, par ses comportements et attitudes, met en danger la sécurité de ses pairs
- Qui, par ses comportements et attitudes, se met lui-même en danger

Progression des mesures avant d'expulser un enfant

Avant d'expulser un enfant, la garderie privilégie une approche à deux (2) étapes. Celle-ci s'effectue dans un esprit de communication et de collaboration entre la garderie et le parent de l'enfant concerné.

1^{ère} étape : L'éducatrice de l'enfant observe et évalue les comportements et les attitudes de l'enfant sur une période d'environ une semaine.

2^e étape : L'éducatrice et la direction organisent une rencontre avec le parent de l'enfant. Lors de cette rencontre, l'éducatrice, la direction et le parent discutent des comportements et attitudes observés et évalués chez l'enfant.

Lors de cette même rencontre, l'éducatrice et le parent considèrent, dans un esprit de collaboration mutuelle, une série d'actions, soit des moyens et des objectifs, à entreprendre dans le but d'aider l'enfant.

Suivi de la progression des mesures du plan d'action

S'il n'y a peu ou pas de progrès de la part de l'enfant à l'intérieur d'un délai de deux (2) semaines à l'issue du plan d'intervention ou;

Si l'enfant ne respecte pas les moyens et objectifs qui lui sont donnés, si le plan d'action ne fonctionne pas avec l'enfant car l'enfant ne peut pas comprendre les objectifs et les actions. Si le parent ne collabore pas et ne respecte pas les moyens et objectifs que lui suggère la garderie, tel, notamment, le refus d'accepter la collaboration d'une travailleuse sociale d'un CLSC.

Un avis écrit de deux (2) semaines sera donné aux parents et s'il n'y a pas de solution, l'enfant sera expulsé et le contrat sera résilié.

Annexe 1

1.PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Le règlement prévoit que le titulaire d'un permis de garderie doit se doter d'une procédure de traitement des plaintes. De plus, dans le but d'aider les utilisateurs des services de garde à mieux comprendre leurs responsabilités face à la qualité des services offerts à leurs enfants et d'encourager leur collaboration, la Garderie Éducative Mes Meilleurs Souvenirs Ste-Thérèse diffuse sa procédure de traitement de plaintes aux parents.

2.PRINCIPE DIRECTEURS DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Le titulaire d'un permis de Garderie doit recueillir et traiter toute plainte provenant de toute personne concernant un membre du personnel de la garderie ou toute personne agissant pour le titulaire du permis de la Garderie.

Toute personne peut porter plainte à la garderie pour dénoncer un fait ou une situation prévalant dans la Garderie qui lui laisse croire qu'il y a manquement à une obligation imposée par la *Loi ou le Règlement sur les services de garde éducatif à l'enfance*, ou si elle constate un fait ou une situation qui menace la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont reçus.

Toute personne peut porter plainte à la garderie lorsqu'elle a des raisons de croire qu'un membre du personnel de la Garderie ou une personne agissant pour le titulaire du permis manque à une obligation ou à un devoir imposé par la loi ou le règlement ou qu'elle n'agit pas équitablement.

Toute personne peut porter plainte au ministère de la Famille lorsqu'elle a des raisons de croire que le titulaire du permis de la garderie manque à ses obligations ou à un devoir imposé par la *Loi sur les services de garde à l'enfance*.

3.PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RECEVOIR LES PLAINTES

La Garderie assure la disponibilité d'un service de traitement des plaintes durant ses heures d'affaires. Pour ce faire la Garderie désigne en premier lieu, la direction du service de garde pour recevoir et traiter les plaintes.

4.TRAITEMENT DES PLAINTES

La direction traite toute plainte avec diligence et en assure le suivi et permet au plaignant d'exposer la nature de sa plainte, fournit les renseignements requis si nécessaires, dirige la personne vers le bon interlocuteur, personne ou organisme, s'il y a lieu, et s'assure du bien-fondé ou non de la plainte auprès des personnes concernées.

5. RÉCEPTION DE LA PLAINTÉ

Un plaignant doit formuler sa plainte par écrit. Le plaignant n'est pas tenu de s'identifier. La personne qui reçoit la plainte, tout en l'assurant que ce renseignement demeurera confidentiel, l'invite cependant à s'identifier, car il pourra s'avérer utile de communiquer avec lui pour clarifier certains renseignements en cours du traitement.

Pour toute plainte reçue, la direction ouvre un dossier en utilisant le formulaire d'enregistrement et de suivi d'une plainte (annexe A) pour recueillir les renseignements pertinents.

De plus, lorsque la plainte est écrite, la direction expédie au plaignant un accusé de réception, si ce dernier a fourni son nom et adresse.

6.Examen et traitement de la plainte

Lorsqu'elle reçoit une plainte, la direction doit d'abord déterminer la nature afin d'identifier la procédure à suivre pour son traitement.

Dans tous les cas, la direction note sa constatation et sa conclusion au dossier à l'aide de formulaire d'enregistrement et de suivi.

Si la plainte concerne un abus, un mauvais traitement, une agression ou un autre événement de même nature subi par un enfant.

L'éducatrice ou la direction doit immédiatement la signaler au centre de protection de l'enfance et de la jeunesse conformément au processus de signalement. L'éducatrice ou la direction collabore avec les représentants des organismes concernés quant au suivi de la plainte.

Si la plainte ne relève pas de compétence de la Garderie, le plaignant est référé à l'organisme qui a juridiction sur la question, selon le cas.

Si la plainte porte sur un fait ou une situation concernant le service de garde ou un membre du personnel de celui-ci, le propriétaire traite la plainte en recueillant des éléments ou des faits concrets permettant d'établir une conclusion. Une plainte peut être fondée pour le plaignant mais non démontrée ou démontrable par la personne titulaire du permis. Dans ce cas, la plainte aura servi d'outil de sensibilisation ou de prévention.

Si la plainte ne peut être traitée par la direction Elle avise le plaignant de la possibilité d'en référer au ministère de la Famille.

Toute plainte sera étudiée dans un délai maximum de 2 semaines.

7.SUIVI DE CONTRÔLE

Le titulaire du permis doit s'assurer que la situation qui a entraîné la plainte, soit corrigée À cette fin, la direction procède à une ou plusieurs interventions de contrôle auprès d'un membre

du personnel ou de la personne concernée si nécessaire, dépendant de la nature de l'infraction constatée.

Si la situation n'est pas corrigée ou si elle se reproduit, la direction produit un rapport par écrit de ses constatations qui décidera du suivi. Si une procédure de suspension ou de congédiement d'un membre du personnel est envisagée cela doit se faire en respectant les règles du contrat.

8.RAPPORT DU TRAITEMENT DES PLAINES

La direction informera le parent de la plainte reçue et de leur traitement.

9.CONSERVATION DES DOSSIERS

Tous les dossiers de plaintes constitués par la Garderie ainsi que les documents démontrant le suivi apporté à ceux-ci sont confidentiels et conservés sous clef à la place d'affaire de la Garderie. Seul la direction a accès à ces documents lorsque nécessaire pour l'application des mandats qui leur sont confiés par la loi.

Annexe A

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT ET DE SUIVI D'UNE PLAINTE

1. Identification

N° de la plainte	
Date de la plainte	
Heure	
Plainte reçue par	
Nom de la personne concernée	
Adresse	
Ville	
N° téléphone	

2. Détail de la plainte

3. Décision concernant la recevabilité de plainte

Plainte acheminée à	
Plainte non retenue	
Raisons	
Plainte retenue	
Raisons	

4. Constatations

Plainte non fondée	
Insuffisance de preuves	
Plaintes fondée	

Moyens pris pour corriger la situation
Suivi effectué
Date :
N° de la résolution :
Décision :
Fermeture du dossier
Date :

Signature de la directrice de la garderie

Approuvée le

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE À LA GARDERIE

Pour les enfants de 18 mois et plus

- 6 h 30 -Accueil des enfants et leurs parents, période de jeux libres ou jeux actifs.
- 8 h 30 -Regroupement des enfants dans leur groupe respectif
 - Hygiène, routine de la salle de bain et collation
- 9 h 30 -Cercle magique : proposition des activités, chansons, température, etc.
 - Atelier en sous-groupe et/ou activités de groupe (encourager le jeu actif)
 - Routine de l'habillage et jeux à l'extérieur ou au parc (encourager le jeu actif)
- 10h30- Routine de l'habillage et jeux à l'extérieur ou au parc
- 11 h15 -Hygiène et préparation au repas
- 11h30 -Diner pour les 2-3-4 ans
- 12h30 -Préparation à la sieste, jeux calmes, routine d'hygiène, lecture de l'histoire
- 13h00 -Sieste et musique relaxante
- 14h00 -Jeux calmes ou individuels pour les enfants qui ne dorment pas
- 14 h 50 -Réveil graduel des enfants, jeux calmes
- 15 h00 - Hygiène et préparation à la collation
- 15 h 30 - Poursuite des ateliers ou jeux libres ou jeux à l'extérieur (encourager le jeu actif)
- 16h00- Départs des enfants, jeux libres
- 16 h45 -Regroupement des enfants pour la fin de la journée dans le gym, atelier en rotation, jeux libre
 - Arrivée graduelle des parents et départ
- 17 h30 - Fermeture de la garderie

Horaire type à la pouponnière

6h30 : Accueil à la pouponnière des parents et des enfants, déjeuner et jeux libres

8h25 : Rangement, lavage de mains pour la collation

8h30 : Collation

9h30 : Changements de couches

9h45 : Sieste (au besoin de l'enfant) ou sortie à l'extérieur ou activités

11h00 : Lavage de mains pour le dîner

11h15 : Dîner

12h00 : Jeux libres et changements de couches

12h45 : Lait et préparation à la sieste

13h00 : Sieste (L'heure du dodo varie en fonction des besoins de l'enfant)

15h00 : Réveil progressif (L'heure du réveil varie selon le besoin de l'enfant)

15h30 : Lavage de mains et collation

16h00 : Jeux libres ou sortie à l'extérieur ou activités

17h30 : Fin de journée

35. Portrait de l'enfant

La mise en place du dossier éducatif de l'enfant vise trois objectifs :

- Communiquer avec les parents concernant le développement de leur enfant;
- Soutenir la détection hâtive de difficultés, en cohérence avec la démarche Agir tôt;
- Faciliter les transitions, dont celle vers l'école.

Le [Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#) prévoit notamment que :

Le dossier éducatif doit contenir, entre autres, les portraits périodiques du développement de l'enfant en fonction des quatre domaines de développement : physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif. Chaque année, un portrait périodique devra être complété en novembre et en mai. Il devra être transmis au parents au plus tard le 15 décembre et le 15 juin. Pour être en mesure d'effectuer le portrait de votre enfant, il doit avoir fréquenté 60 jours après le début des observations de l'éducatrice. Ce qui est à compter de la deuxième semaine d'octobre et d'avril de l'année suivante.

Les prestataires de services de garde devront aussi se rendre disponibles pour les parents qui sollicitent une rencontre concernant ce portrait périodique.

Le prestataire de services de garde doit, pour chaque enfant qu'il reçoit tenir un dossier éducatif contenant uniquement les documents et les renseignements suivants :

- 1° les nom et date de naissance de l'enfant;
- 2° le nom des parents;
- 3° la date à laquelle l'enfant a débuté à fréquenté le service de garde;
- 4° les portraits périodiques du développement de l'enfant;

Le prestataire de services de garde doit s'assurer qu'un portrait périodique du développement de l'enfant est complété, daté et signé au cours des mois de novembre et de mai de chaque année, par une personne qui applique le programme éducatif auprès de l'enfant,

Le portrait éducatif de l'enfant doit décrire sommairement l'état du développement de l'enfant dans chacun des domaines prévus à l'article 6.10 afin que l'on puisse suivre son évolution.

Le prestataire de services est toutefois dispensé de compléter le portrait périodique du développement de l'enfant lorsque la fréquentation du service de garde a débuté depuis moins de 60 jours avant la deuxième semaine du mois d'octobre et d'avril de chaque année.

L'accueil de votre enfant le matin à la garderie

Bonjour cher parent,

Comme vous le savez, l'accueil de votre enfant le matin est un moment crucial dans sa journée. Certains enfants y réagissent bien (au revoir papa et maman!) et d'autres auraient préféré demeurer avec vous, à la maison. Il est essentiel que ce moment se fasse le plus harmonieusement possible, peu importe la situation.

Nous comptons sur votre collaboration pour travailler dans le même sens que nous, afin d'offrir aux enfants la plus douce transition qui soit. Ainsi, nous vous demandons :

- De ne jamais vous « *sauver* » de votre enfant, qu'il pleure ou non. Il est essentiel qu'il vous voie lui souhaiter une bonne journée. De constater votre « *disparition* » peut provoquer en lui un sentiment d'anxiété qui risque de rendre encore plus difficiles les transitions subséquentes.
- Assurez-vous de toujours avoir le temps nécessaire pour le déshabiller, l'accompagner dans son local, échanger quelques mots avec son éducatrice et lui souhaiter une bonne journée sans être à la course : encore une fois, la routine que vous instaurerez avec lui l'aidera à se sentir plus en confiance.
- Assurez-vous de confier votre enfant à une éducatrice qui est venue à la rencontre de votre enfant, dire à votre enfant : bonne journée,
- Lui faire un câlin avant de partir pour ne pas qu'il se sente seul et perdu.
- De demeurer souriant et détendu : si un enfant pleure parce qu'il veut rester à la maison, il est préférable de l'écouter, de lui mentionner qu'il passera une super journée avec ses amis, de le confier à son éducatrice, lui souhaiter une bonne journée et de partir sans tarder. Lorsqu'on reste avec lui trop longtemps, il risque de comprendre que vous ne voulez pas partir, que vous ne faites pas confiance aux adultes en place et qu'il n'est donc pas en sécurité. Généralement, quelques minutes après votre départ, la crise se résorbe rapidement.
- De répondre aux questions quotidiennes qui sont posées sur son état général tel que :
 - Est-ce qu'il a passé une bonne nuit,
 - A-t-il bien déjeuné ce matin,
 - Est-ce qu'il a des symptômes ou pris un médicament ce matin,
 - Il y a-t-il un message pour l'éducatrice.

Votre service de garde est plus qu'un endroit où votre enfant jouera, c'est l'endroit où il sera accueilli, tel qu'il est, dans le but de se développer au maximum de son potentiel.

Merci de nous aider à remplir cette mission!

L'approche alimentaire éducative

Bonjour cher parent,

Au-delà de fournir 2 collations et 1 repas chaque jour, votre service de garde a choisi de suivre les fondements du cadre de référence du Ministère : « *Gazette et Potiron* ». Vous pouvez le consulter au :

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/guide_gazelle_potiron.pdf

Précisément, nous nous assurerons de toujours susciter la **curiosité alimentaire** chez les enfants par des jeux ou activités, mais aussi par certaines pratiques éducatives comme afficher le menu en images, cuisiner avec eux et montrer les aliments tels qu'ils sont avant la cuisson. Durant les repas ou les collations, l'éducatrice de votre enfant tentera de leur enseigner la **satiété**.

De plus, elle les encouragera à **goûter**, sans jamais les forcer à terminer leur assiette. Elle les félicitera s'ils ont goûté, mais pas s'ils n'ont pas mangé tout le contenu de leur assiette. Enfin, aucun enfant ne sera obligé de manger; il pourra quand même recevoir le dessert puisque celui-ci est nutritif.

Il se peut également que vous trouviez que votre enfant mange moins momentanément. La raison est que nous intégrerons dans les collations et repas des aliments que les enfants ont peut-être moins mangé à la maison : quinoa, chia, edamames, kale, etc. L'objectif éducatif que nous poursuivons est de développer la curiosité alimentaire chez eux et de les amener à devenir des adultes heureux d'essayer de nouveaux aliments.

Nous vous encourageons donc à accompagner l'éducatrice de votre enfant dans ce **processus éducatif** en regardant avec lui le menu, en lui posant des questions et en l'écouter vous raconter ses nouvelles expériences gustatives. Vous verrez qu'il en aura des choses à vous dire !

Votre garderie

L'importance de la période de repos à la garderie

Bonjour cher parent,

Votre enfant vit plusieurs routines au service de garde et la période de repos en est une très importante, voire même essentielle. Voici comment se déroule ce moment calme.

Vers 12h30, l'éducatrice de votre enfant tamise les lumières et raconte une histoire aux enfants. Par la suite, vers 12H45, elle met de la musique calme pour qu'ils puissent **relaxer ou s'endormir**. Trente minutes plus tard, les enfants qui ne sont pas endormis ont le choix de demeurer sur leur matelas plus longtemps ou de venir s'asseoir à la table pour faire une activité calme. Vers 15h, elle ouvre les rideaux pour que les petites marmottes puissent se réveiller doucement.

Parce que nous avons le développement et le bien-être de votre enfant à cœur, nous avons choisi de **ne pas réveiller** un enfant qui dort, ni de **l'empêcher** de s'endormir s'il en a besoin. Voici ce que les écrits mentionnent à ce sujet :

1. Les enfants sont sollicités toute la journée, ils sont constamment en mode apprentissage. Durant la période de repos, leur cerveau en profite pour transférer toutes les nouvelles informations dans la région du cerveau qui est responsable de la mémoire à long terme.
2. Les recherches démontrent que les enfants qui font une sieste après avoir participé à une nouvelle activité d'apprentissage retiennent mieux ces nouvelles connaissances. Il est même démontré que les enfants âgés de 3 ans qui font régulièrement des siestes, s'adaptent plus facilement à de nouvelles situations.
3. La période de repos diminue la fréquence des crises, de l'anxiété et même de l'hyperactivité.
4. Se reposer est bénéfique pour la santé générale des enfants en diminuant, tout simplement, les infections.
5. **Un excès de fatigue aura tendance à retarder son endormissement une fois le soir venu. Sauter la période de repos revient à habituer les enfants à lutter contre les différents signes de fatigue et ils auront davantage des difficultés à se laisser submerger par les bienfaits du sommeil.**

Nous demeurons disponibles pour toute discussion à ce sujet. Merci de votre compréhension !

Votre garderie

L'utilisation de l'agenda via Cible petite enfance

Bonjour cher parent,

La communication entre un parent et l'éducatrice à la petite enfance est précieuse : c'est d'ailleurs par la confiance que son parent démontre envers l'éducatrice que l'enfant aura plus de facilité à créer des liens positifs avec elle.

Nous avons l'occasion de nous parler à l'arrivée et au départ de votre enfant tous les jours. Par contre, comme j'ai aussi 7 autres enfants à m'occuper, il ne m'est pas toujours facile d'entrer dans les détails avec vous. Pour ce faire, l'agenda est un bon outil que j'aime utiliser. Nous utilisons Cible petite enfance comme moyen du compte rendu quotidien.

Je vous sensibilise à l'importance de le consulter **tous les jours** et de me répondre si vous en ressentez le besoin.

Sachez que je ne fais pas que donner des nouvelles de votre enfant, mais je vous partage également **ses acquis, mes façons de le stimuler** et parfois même mes **inquiétudes** quant à son développement.

Selon le Programme éducatif du Ministère, l'enfant se construit à travers **4 domaines de développement** (social et affectif, physique et moteur, cognitif et langagier) que je dois stimuler quotidiennement par des activités libres ou dirigées, mais également à travers les routines.

Le fait de vous mettre au courant d'où votre enfant se situe dans son développement ne sert pas à vous stresser sur ce qu'il n'arrive pas à faire, mais bien à vous montrer **où il est rendu** et ce que je compte faire pour l'accompagner à aller plus loin, à l'étape suivante. Ainsi, si vous souhaitez travailler de concert avec moi, vous serez en mesure de stimuler la même chose que moi, et ce, à la maison.

Merci de votre collaboration !

Les éducatrices de la garderie mes meilleurs souvenirs